

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	21	22

DATE DE LA CONVOCATION
07/06/2022

DELIBERATION N°
05/13.06.2022

**L'an deux mille vingt-deux
 et le 13 juin à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES** sous la présidence de **Monsieur Eric AUDIBERT**, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. BREMOND M. GUISIANO Mme PAILLARD M. PERO Mme SALOMON M. VERAN	M. SIMONETTI M. VALLOT	C.C.C.V.	M. BRUN M. DAVID M. LAIN M. ROUX	M. BERTORELLO M. ROSSI Mme TERMES
			C.C.P.V.	M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	M. VESPERINI

Monsieur GROS Michel, Délégué de la CAPV, donne son pouvoir à Monsieur AUDIBERT Eric.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**ATTRIBUTION DU MARCHE N° 2022-05
 « TRAITEMENT PAR OSMOSE INVERSE DES LIXIVIATS
 DE L'ISDND DE GINASSERVIS »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la réouverture de l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Ginasservis impliquant la production de lixiviats qu'il convient de traiter,

CONSIDÉRANT que le SIVED NG ne dispose pas de l'équipement nécessaire au traitement de lixiviats,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer un marché public qui permettra d'optimiser la gestion des lixiviats produits,

CONSIDÉRANT que la définition précise des besoins de ce marché a déterminé les éléments suivants :

- Le marché ne sera pas alloti, s'agissant d'une unité de prestation à réaliser sur un site unique,
- La durée initiale du marché est fixée à un an. Le marché sera reconductible tacitement, maximum trois fois, par période d'un an
- Le marché sera passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum, et avec un maximum annuel quantitatif fixé à 6 000 m³ pour chacune de ses périodes d'exécution,

CONSIDÉRANT qu'un avis de marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert a été transmis sur le profil acheteur du SIVED NG, le 15 avril 2022, avec diffusion au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP).

CONSIDÉRANT que la date limite de dépôt des plis dématérialisés a été fixée au 23 mai 2022

CONSIDÉRANT qu'à l'issue du délai légal de publicité, cinq offres ont été reçues,

CONSIDÉRANT que le pouvoir adjudicateur a fait procéder à l'ouverture de ces offres le 23 mai 2022,

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres dans sa séance du 7 juin 2022, a décidé de déclarer attributaire, la société GRS VALTECH – 112 Chemin de la Mûre – 69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU,

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

PRIS CONNAISSANCE de la présentation relative à cette procédure d'achat,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

ATTRIBUE l'accord-cadre n° 2022-05 « traitement par osmose inverse des lixiviats de l'ISDND de Ginasservis », conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 7 juin 2022, soit à la société GRS VALTECH 112 Chemin de la Mûre 69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU :

- aux prix indiqués au BPU, qui seront appliqués aux quantités réellement traitées,
- dont le DQE fait apparaître un total de 103 992,00 €HT, soit 114 391,20 €TTC, incluant la TVA au taux de 10 %

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre correspondant après expiration du délai de recours des entreprises non retenues,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 et suivants.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

